



## COMPTE-RENDU du Conseil d'Administration du 21 Septembre 2016

---

Début de séance à : 18h00

Secrétaire de séance : Mme. LAGUIERCE

Nombre de présents : 17

Procurations : 4

Mot d'accueil par M. Llassat excusant Mme. Bat, Maire de la commune, prises par d'autres obligations.

### 1. Adoption du Compte-Rendu de la dernière séance

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses sur le travail effectué depuis la dernière réunion du CA :

### 2. Délibération

#### 1. Budget exécutoire du SSIAD

La délibération est présentée par M. Ménager qui procède aux rappels donnés dans la note de synthèse accompagnant la délibération.

Dépenses de fonctionnement	
Groupe I	8 200,00 €
Groupe II	380 000,00 €
Groupe III	31 980,07 €
Total	<b>420 180,07 €</b>
Recettes de fonctionnement	
002 Excédent antérieur reporté	24 096.78 €
7311 Produits de tarification	396 083.29 €
Total	<b>420 180.07 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	
002 Excédent prévisionnel d'investissement	- €
2182 Matériel de transport	- €
2183 Matériel de bureau et informatique	3 500,00 €
2184 Mobilier	3 058,33 €
<b>Total</b>	<b>6 558,33 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
001 Résultat d'investissement reporté	- €
1518 Provisions pour risques et charges	- €
28182/28183 Amortissements	6 558,33 €
<b>Total</b>	<b>6 558,33 €</b>

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2. Modification du tableau des effectifs**

M. Dauriac présente la délibération. Il rappelle que quatre agents ont atteint les conditions de signature d'un CDI. Ils ont été reçus et tous ont accepté le nombre d'heures proposé. Les contrats démarreront au 1<sup>er</sup> Octobre.

Les quatre postes doivent être ouverts au tableau des effectifs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **3. Modification du règlement intérieur de la collectivité**

Le Président expose les raisons qui ont conduit à la présentation de ces modifications. Elles concernent les heures supplémentaires récupérées et des possibilités d'interruption d'intervention d'un agent suspecté en état d'ébriété.

Les articles modifiés sont présentés aux membres de l'assemblée. Quelques modifications apportant plus de précisions sont rajoutées par l'assemblée avant la mise aux voix du texte.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **4. Modification de la charte d'intervention des assistants de vie et des aides à domicile**

La délibération est présentée par le Président.

Il expose les nouveautés incluses dans le texte présenté à savoir :

- Mention du rôle de l'agent « coordinateur qualité » qui interviendra deux fois par an auprès des agents de terrain
- Missions d'agent joker
- Présentation de l'obligation de déclaration des heures de télégestion
- Précisions sur les notes de synthèse et réunions
- Enfin pour les aides à domicile, mention sur la restitution de blouses en fin de CDD

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **5. Modification de la charte d'intervention des aides-soignants**

La délibération est présentée par M. Dauriac. Ce document, nouveau, est directement issu des travaux relatifs au projet de service du SSIAD.

Une question est posée par rapport à l'interdiction de fermeture des volets. Le Président propose que ce point soit étudié en interne. Une réponse sera apportée ultérieurement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **3. Informations diverses**

- Retour sur l'été : Difficultés sur certains CDD avec notamment un manque de rigueur sur la présence. Difficulté également à cause de bénéficiaires de plus en plus exigeants. Les responsables de secteur ont de plus en plus de difficultés sur l'organisation des plannings.
- Soirée d'animation à Coursan : Retours très positifs. Toutes les personnes âgées ont été très contentes de cette soirée. Demande forte de réitérer l'expérience. Sur le secteur de Montredon, la même soirée est prévue à 18 heures.
- Bilan social : année 2015. Le Président fait état de la synthèse du document. La collectivité a connu 8 titularisations et 7 signatures de CDI. La collectivité a connu 1 départ à la retraite, 2 licenciements pour inaptitude physique définitive et un licenciement pour faute grave. La pyramide des âges quant à elle montre qu'une forte proportion de nos agents titulaires et non titulaires se situe dans la fourchette de 45 à 54 ans (50.8%). On a dénombré l'an dernier énormément de jours d'absence, notamment 1 219 jours de maladie ordinaire. Cet état est alarmant. Il représente une moyenne de 32.3 jours moyens d'absence pour les titulaires et 24.3 jours moyens d'absence pour les non titulaires. Les absences du personnel deviennent problématiques sur certains services, notamment sur le Service d'Aide à Domicile. Le pourcentage d'emploi de personnel handicapé dépasse pour la première fois les 6% (seuil minimum légal).
- Commission des cantines : retours très positifs. Des remarques récurrentes devront être prises en compte par le prestataire pour la période à venir.
- Prix du repas pour les personnes âgées. Le Président explique que depuis 2013, le tarif est resté inchangé. Chaque année par contre le CIAS subit la hausse du prestataire en fonction d'un indice des prix à la consommation. Le Président propose que soit envisagée une augmentation sur le mode journalier. Il propose que le dossier soit présenté à un prochain Conseil d'Administration. La hausse envisagée serait de 0.50 € par jour.

La séance est levée à 19h30

Secrétaire de séance  
Mme Laguierce